

**Fin 2022, 174 200 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés dans les établissements et services médico-sociaux qui leur sont dédiés, soit 1 % de l'ensemble des moins de 20 ans.**

#### Davantage d'enfants accompagnés, dans un contexte de modification de l'offre

Les enfants et adolescents handicapés sont orientés par la [commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées \(CDAPH\)](#) de leur département vers un [établissement ou un service médico-social \(ESMS\)](#), en fonction de la forme d'accueil ou d'accompagnement préconisée pour eux. Au 31 décembre 2022, les établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés proposent 173 790 places dans 4 030 structures. Les établissements pour adultes et enfants handicapés<sup>1</sup> proposent 1 650 places au sein de 80 structures. Au total, 174 160 enfants et adolescents sont accompagnés dans l'ensemble de ces structures, soit 1 % des moins de 20 ans ([tableau 1](#)).

Entre 2006 et 2022, 33 310 places d'accompagnement ont été créées dans l'ensemble des établissements et services. Cette dynamique est essentiellement liée au développement de l'accompagnement par les services (+ 65 % de places entre 2006 et 2022). Pour autant, entre 2018 et 2022, après une hausse continue les années précédentes, le poids des services dans l'ensemble des structures pour enfants et adolescents, ainsi que dans l'ensemble des places, baisse. La part des places dédiées à l'accompagnement en « milieu ordinaire » (habituellement propres aux services) continue toutefois de progresser, mais uniquement dans les établissements. En effet, afin d'améliorer le parcours des enfants ou adolescents handicapés, les établissements et services peuvent désormais fonctionner en « dispositif intégré », ce qui leur permet d'élargir les modalités d'accompagnement proposées (voir [Farges 2024](#)).

#### Hausse de l'accompagnement en milieu ordinaire par les établissements, lié au fonctionnement en dispositif intégré

Fin 2022, 36 % des enfants accompagnés bénéficient d'une prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire ([graphique 1](#)), en hausse de 4 points par rapport à 2018. Cette hausse est due à la progression de ce type d'accompagnement dans les établissements du fait du développement du fonctionnement en dispositif intégré. Ainsi, fin 2022, 21 % des jeunes accompagnés par des [instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques \(Itep\)](#) et 22 % de ceux accompagnés par des [instituts pour jeunes déficients sensoriels](#) le sont sur leur lieu de vie ou en milieu ordinaire (respectivement 6 % et 7 % en 2018). Cette part est de 5 % dans les [instituts médico-éducatifs \(IME\)](#) [moins de 1 % en 2018].

L'externat<sup>2</sup> reste la modalité d'accompagnement majoritaire, pour 41 % des enfants et adolescents. La part de jeunes en externat varie selon le type de structure. Il concerne 67 % des jeunes en IME, 54 % des jeunes en [établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés](#) contre 31 % des jeunes en Itep.

L'internat complet, de semaine ou séquentiel est minoritaire avec 17 % des enfants concernés, soit 30 300 enfants. Des disparités existent aussi selon le type de structure. 36 % des jeunes en établissements pour enfants polyhandicapés, 34 % de ceux en [instituts d'éducation motrice \(IEM\)](#) et seulement 23 % de ceux en IME et en instituts pour jeunes déficients sensoriels sont en internat. ■

#### Pour en savoir plus

- > [Bergeron, T. \(2022, mai\). Près de 170 000 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés dans des structures dédiées fin 2018. DREES, \*Études et Résultats\*, 1231.](#)
- > [Farges, A. \(À paraître\). 174 000 enfants et adolescents handicapés accompagnés par des structures dédiées fin 2022. DREES, \*Études et Résultats\*.](#)
- > [Farges, A. \(2024, juillet\). L'accompagnement médico-social des personnes handicapées fin 2022 : 20 000 places supplémentaires en quatre ans. DREES, \*Études et Résultats\*, 1306.](#)

<sup>1</sup> Ces structures accompagnent indifféremment des adultes et des enfants.

<sup>2</sup> À la différence de l'accompagnement en milieu ordinaire qui s'effectue au sein des différents lieux de vie de

l'enfant ou de l'adolescent, l'accompagnement en externat s'effectue à l'intérieur des murs de la structure accompagnant l'enfant (sans hébergement).

**Tableau 1** Nombre de structures, de places et d'enfants et adolescents accompagnés

Type de structure	2022			Évolution entre 2006 et 2022 (en %)		
	Nombre de structures	Nombre de places	Nombre de personnes accompagnées	Nombre de structures	Nombre de places	Nombre de personnes accompagnées
<b>Ensemble des structures pour enfants</b>	<b>4 030</b>	<b>173 790</b>	<b>174 160*</b>	<b>+19,6</b>	<b>+23,7</b>	<b>+24,8</b>
<b>Établissements pour enfants</b>	<b>2 380</b>	<b>117 860</b>	<b>117 740</b>	<b>+15,0</b>	<b>+10,5</b>	<b>+9,9</b>
Dont Instituts médico-éducatifs (IME)	1 380	75 700	76 120	+13,1	+8,3	+7,1
Dont Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep)	490	19 750	19 290	+36,1	+32,0	+32,5
Dont Établissements pour enfants polyhandicapés	190	5 490	5 560	0,0	+9,1	+10,3
Dont Instituts d'éducation motrice (IEM)	140	7 550	7 320	+7,7	+2,7	+1,1
Dont Établissements pour jeunes déficients sensoriels <sup>1</sup>	110	7 940	7 750	-15,4	-5,6	-2,5
Dont Autres <sup>2</sup>	70	1 430	1 700	+75,0	+41,6	+32,8
<b>Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)</b>	<b>1 650</b>	<b>55 930</b>	<b>58 150</b>	<b>+26,9</b>	<b>+65,3</b>	<b>+68,6</b>
Établissements pour jeunes et adultes <sup>3</sup>	80	1 650	830	-	-	-

1. Instituts pour déficients visuels, instituts pour déficients auditifs, instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles.

2. Établissements d'accueil temporaire, jardins d'enfants spécialisés, établissements expérimentaux et foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés.

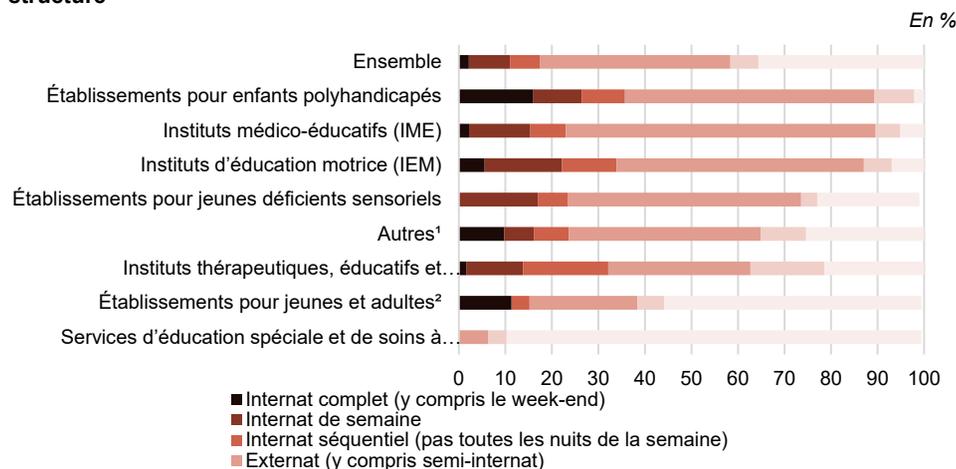
3. Lieux de vie et établissements expérimentaux pour personnes handicapées. Les nombres de structures et de places concernent l'ensemble des structures, y compris celles qui n'accompagnent que des adultes car, par définition, ces structures accompagnent aussi bien des adultes que des enfants. Le nombre de personnes accompagnées correspond bien en revanche au nombre d'enfants accompagnés.

4. La somme des personnes accompagnées par structure n'est pas égale au total, puisqu'une même personne peut être accompagnée par deux structures à la fois ; le total est donc calculé « hors doubles comptes ». Ce travail n'a pu être effectué que depuis 2018. L'évolution depuis 2006 a donc été calculée sur les nombres de personnes accompagnées avant correction des doubles comptes.

**Lecture** > Au 31 décembre 2022, 4 030 établissements et services sont dédiés aux jeunes handicapés en France.

**Champ** > Établissements et services pour enfants et adolescents handicapés, France.

**Sources** > DREES, enquêtes ES-Handicap 2006 et 2022.

**Graphique 1** Modalités d'accueil ou d'accompagnement des jeunes selon le type de structure

1. Établissements d'accueil temporaire, jardins d'enfants spécialisés, établissements expérimentaux et foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés et lieux de vie et d'accueil accueillant des enfants et adolescents handicapés.

2. Établissements expérimentaux pour personnes handicapées et lieux de vie.

**Lecture** > 2 % des enfants handicapés en IME sont accompagnés en internat complet.

**Champ** > Personnes accompagnées par des établissements et services pour enfants et adolescents handicapés au 31/12/2022, France.

**Source** > DREES, enquête ES-Handicap 2022.